

Deux procédures en justice contre les putschistes qui ont mis la main sur le Réseau Sortir du nucléaire

Par Stéphane Lhomme
Administrateur puis salarié du Réseau
Sortir du nucléaire de 2000 à 2010

Mai 2012

Madame, Monsieur, Chers amis militants

Vous le savez certainement, un véritable "putsch" a eu lieu dans le Réseau Sortir du nucléaire en février 2010.

Après avoir échoué à me faire licencier, fin 2009, le directeur (rebaptisé depuis « coordonnateur général » pour tenter de masquer son pouvoir absolu sur l'association) a suscité **une fausse grève de certains salariés** pour contraindre l'Assemblée générale (AG) à débarquer le Conseil d'administration (CA), en violation des statuts et de la morale.

Cette manoeuvre a permis d'éliminer les administrateurs qui, **majoritairement et démocratiquement**, avaient repoussé mon licenciement et qui, par ailleurs, défendaient une ligne clairement antinucléaire pour le Réseau.

Sans surprise, j'ai été licencié peu de temps après, sous un prétexte inouï – piratage informatique ! - qui a été par la suite balayé par le Procureur de la République (après investigations) : les putschistes avaient en effet osé porter plainte contre moi pour "justifier" mon licenciement auprès des adhérents du Réseau.

Bien que leur accusation insensée ait été anéantie, les putschistes sont restés en place comme si de rien n'était.

Des motions ont été présentées lors des l'AG 2011 puis 2012 pour que soit reconnu le caractère injuste et violent de l'élimination des militants exclus (la majorité de l'ex-CA + moi-même). Ces motions ont arbitrairement été **décrétées irrecevables** : c'est dire ce qu'il est advenu de la démocratie dans le Réseau.

Devant le verrouillage de la vie interne du Réseau et la non reconnaissance de ce qui a été commis, **les exclus n'avaient d'autre alternative que de s'adresser à la justice**.

Selon leurs bonnes vieilles méthodes, les putschistes prétendent qu'il s'agit de procédures "contre le Réseau"... alors que ce sont eux et leurs actes injustifiables qui sont visés. Et ils prétendent aussi qu' *« il ne faut pas diviser les antinucléaires alors qu'il y a Fukushima et au moment où le nucléaire est au coeur des débats politiques »*.

Mais **ce sont eux, avec le putsch de 2010, qui ont durablement divisé et affaibli le mouvement antinucléaire français** et qui **édulcorent désormais les positions du Réseau** au profit de manoeuvres politiciennes (comme l'accord passé par EELV avec le PS pronucléaire et productiviste).

C'est d'ailleurs la démonstration que le putsch de février 2010 était bel et bien politique, le Réseau étant alors considéré par certains comme "trop antinucléaire"...

De fait, deux procédures sont lancées :

- une procédure lancée par plusieurs ex-administrateurs, au TGI de Lyon, pour **faire annuler le débarquement du CA en février 2010**. Le succès (souhaitable) de cette procédure sera principalement **moral** : les actes et décisions du CA depuis le putsch ne seront pas annulés, le fonctionnement du Réseau ne sera pas perturbé.
- une procédure de ma part auprès des **Prud'hommes** pour "**licenciement sans cause réelle et sérieuse**".

J'avais d'abord écarté l'idée d'une telle procédure, me contentant d'une simple motion d'AG pour faire reconnaître que j'ai été éliminé de façon injuste. Mais face aux manoeuvres empêchant depuis 2 ans cette reconnaissance, je me vois finalement contraint de m'adresser aux Prud'hommes, et ce d'autant que :

- j'ai été éliminé comme un malpropre, même **mon droit à formation** ayant été annulé arbitrairement par les putschistes.
- certaines accusations graves inventées contre moi pour m'éliminer sont présentes sur Internet et vont hélas y rester pour longtemps. De fait, je suis gravement handicapé pour la suite de ma vie professionnelle et, à ce jour, je suis toujours sans emploi.

Une procédure aux Prud'hommes commence toujours par **une proposition de conciliation**. Ma proposition a bien entendu été refusée par les putschistes (**qui se sont bien gardés de consulter les groupes adhérents pour prendre cette décision !**) car ils préfèrent aller aux procès, choisissant à nouveau de porter tort au mouvement antinucléaire.

Ils ont hélas largement démontré leur "savoir-faire" pour diviser et affaiblir le mouvement antinucléaire français, et ils iront le plus loin possible dans cette entreprise de démolition.

Stéphane Lhomme
Administrateur puis salarié du Réseau
Sortir du nucléaire de 2000 à 2010